

Communauté de communes La conclusion des concertations culturelles territoriales a été présentée mercredi 8 décembre après un an de travail. Parmi les "chantiers" envisagés par la communauté de communes : la création d'une charte des bonnes pratiques, un inventaire du parc matériel disponible sur l'île de Ré et la création de nouveaux dispositifs destinés à développer la fréquentation des sites de visite.

Concertations culturelles : le travail continue en 2011

Comme lors de leur lancement le 30 novembre 2009, les concertations culturelles ont réuni une large assemblée mercredi 8 décembre dans les locaux de la communauté de communes à Saint-Martin-de-Ré. Dans son discours inaugural, Lionel Quillet, président de la CdC, a salué le "très très bon travail mené par les participants" et "la bonne qualité des échanges". Maxence Langlais-Demigné, médiateur culturel au sein de la CdC, a rappelé que les concertations se sont déroulées en 21 réunions (18 en groupes de travail et 3 en séances plénières). Une cinquantaine de participants, réguliers ou ponctuels, y ont apporté leur contribution.

120 pages de rapport sont nées de cette année de travail. Elle ont été synthétisées en un diagnostic articulé autour de quatre axes : "Plus de cohérence", "Mieux accompagner", "Améliorer l'accessibilité" et "Structurer" (lire en encadré).

"Ce n'est qu'une étape"

Parmi les propositions, la création d'une charte de bonnes pratiques semble être la plus novatrice. Le contenu de cette charte fera l'objet d'une réunion le 4 mai prochain. Plusieurs pistes de réflexions sont lancées comme l'obligation pour un organisateur d'événement de se concerter

avec ses homologues afin que deux manifestations ne se déroulent pas simultanément. Les associations seront informées de la création de cette charte dès le début 2011 par la CdC. Celle-ci entrera en vigueur en 2012. Lionel Quillet a par ailleurs indiqué que le respect de cette charte pourrait, à terme, conditionner l'attribution de subventions de la part de la CdC. Les organisateurs signataires de la charte pourraient alors se voir attribuer un label qui leur permettrait l'accès à un accompagnement logistique et financier.

Autre projet : le développement du parc de matériel. La première étape consisterait à dresser un inventaire du parc existant. Celui-ci devrait être lancé dès 2011 et s'achever à l'automne prochain. "Nous devons savoir précisément de quel type de matériel nous disposons sur l'île de Ré et quelles sont les conditions d'utilisation avant d'acheter des équipements neufs", a ainsi souligné Maxence Langlais-Demigné.

Enfin, la communauté de communes envisage également la création de "nouveaux dispositifs" destinés à "booster" la fréquentation des sites de visite sur l'île de Ré. Ainsi, la création d'un Pass'Culture qui concernerait les musées et maisons de pays sera à l'étude. Si l'idée est bonne, son application demande du temps. "Il ne s'agit pas de créer un dispositif vite fait qui fait gagner vingt centimes aux visiteurs. Il faut inventer un système sérieux, bien implanté, qui donne envie aux gens de multiplier les visites sur l'île. Cela nécessite du temps. Je ne prévois donc pas une mise en œuvre avant 2012", a tenu à préciser Lionel Quillet.

Chacun l'aura compris, les concertations culturelles ne s'arrêtent pas là en dépit du terme "conclusion" apposé au diagnostic. "Ce n'est qu'une étape", a souligné Lionel Quillet. Nous avons encore besoin de votre participation", a-t-il indiqué aux personnes présentes mercredi 8 décembre. Un suivi devrait être maintenu. Une réunion sera programmée chaque année à l'automne — période où les projets culturels commencent à prendre forme — afin de tenir informés tous les participants. ■

Julie Loizeau



Lionel Quillet devant un auditoire attentif.

Photo J.L.

Diagnostic des concertations culturelles territoriales

Axe I : Plus de cohérence

- organiser des rencontres régulières entre acteurs culturels du territoire
- rédiger une charte de bonnes pratiques
- labelliser les initiatives respectueuses de la charte
- créer un portail informatique des associations

Axe II : Mieux accompagner

- formaliser les critères d'attribution des subventions
- aider la création
- développer le parc de matériel
- améliorer les financements

Axe III : Améliorer l'accessibilité

- encourager le développement d'actions culturelles en direction des jeunes
- poursuivre le développement des arts dans l'espace public
- initier de nouveaux dispositifs
- développer des projets en lien avec les priorités culturelles régionales

Axe IV : Structurer

- maintenir un enseignement musical sur l'île de Ré
- renforcer le réseau des musées et des maisons de pays
- renforcer le réseau des bibliothèques
- créer un nouvel équipement